



ORDRE DU JOUR
COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 17 DÉCEMBRE 2025.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (LISTE ANNEXÉE AU PRÉSENT ORDRE DU JOUR).

1 - LIGNE C – LIGNE AÉROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 - MARCHÉS – CONVENTIONS

1.1.1 – Ligne C : Accord-cadre M3 2025 03508 M – « Traitement des déblais amiantés » : Autorisation de signer l'accord cadre avec l'entreprise EUROVIA MP.

1.1.2 – Ligne C : Accord-cadre M3 2025 03512 M – « VRD et espaces verts » : Autorisation de signer l'accord-cadre avec le groupement EUROVIA MP / FERRIS / SOCAT.

1.1.3 – Ligne C : Accord cadre n° AC-2025-022 – Conception, fourniture, installation et maintenance des lignes de contrôles - Autorisation de signer l'accord cadre avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL FRANCE / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE.

1.1.4 - Ligne C - Marché M3 2025 02942 M – Conception, fourniture et installation des lignes de contrôle pour la ligne C – Autorisation de signer le marché subséquent avec le groupement GUNNEBO ENTRANCE CONTROL / CEGELEC OCCITANIE TERTIAIRE.

1.1.5 - Ligne C - Accord cadre n°AC-2025-019 – Conception, fourniture, installation et maintenance des distributeurs automatiques de titres (DAT) : Autorisation de signer l'accord cadre avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS.

1.1.6 - Ligne C - Marché M3 2025 02943 M – Conception, Fourniture et Installation des distributeurs Automatiques de Titres (DAT) pour la ligne C - Autorisation de signer le marché subséquent avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS.

1.1.7 –Ligne C : Accord-cadre M3 2025 02937 M– Conception, fourniture et déploiement des Valideurs Open Payment - Autorisation de signer l'accord-cadre avec la société FLOWBIRD/ARRIVE.

1.1.8 –Ligne C - Accord-Cadre M3 2025 02936 M – Conception, fourniture et déploiement des valideurs billettique - Autorisation de signer l'accord-cadre avec la société CONDUENT BUSINESS SOLUTIONS FRANCE SAS.

1.1.9 - Ligne C –Accord-cadre n° M3 2024 01862 M – Lot SE.19 Fourniture et pose de signalétique publique fixe – secteur Sud-Est : Autorisation de signer l'accord-cadre avec le groupement France SIGNALETIQUE / PLIAGE METAL.

1.1.10 - Ligne C – Accord-cadre n° M3 2024 01861 M – Lot CE.19 : Fourniture et pose de signalétique publique fixe – secteur Centre : Autorisation de signer l'accord-cadre avec le groupement GB METALLERIE / FRANCE SIGNALÉTIQUE / PLIAGE METAL.

1.1.11 - Ligne C – Accord-cadre n° M3 2024 01860 M – Lot NO.19 : Fourniture et pose de signalétique publique fixe – secteur Nord-Ouest : Autorisation de signer l'accord-cadre avec le groupement FRANCE SIGNALÉTIQUE / PLIAGE MÉTAL.

1.1.12 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2025 03161 M Lot CLB-14.3-1 Radio en tunnel - Autorisation de signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

1.1.13 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2025 02562 M « CLB.19 : Signalétique Fixe Stations et en ligne » Autorisation de signer le marché avec le groupement FRANCE SIGNALÉTIQUE / PLIAGE METAL.

1.1.14 – Connexion Ligne B : Marché n° CLB 2025 03163 M - Adaptations en stations existantes de la ligne B : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise GCC.

1.1.15 - Ligne C : Marché n°M3 2023 01041 M – « Garage Atelier Daturas – VRD et Espaces verts » conclu avec EUROVIA MIDI PYRENEES - Autorisation de signer l'avenant n° 2.

1.1.16 - Ligne C : Marché n° M3 2023 01042 M – « Garage Atelier Daturas – Gros Œuvre Clos couvert » conclu avec le groupement SOCOTRAP / GBMP / EMP / SOPREMA / GLC - Autorisation de signer l'avenant n°1.

1.1.17 - Ligne C : Marché n°M3 2023 01186 M – « Garage Atelier Daturas – CFO CFA CVC » Conclu avec le groupement CEGELEC Occitanie Tertiaire / TUNZINI Sud-Ouest / SCHINDLER - Autorisation de signer l'avenant n° 1.

1.1.18 - Ligne C : Marché n° M3 2023 01187 M – « Cloisons, Doublage et Faux Plafonds » conclu avec le groupement ENTREPRISE TRAVAUX PLATRERIE / SASU ROUDIE CASSAET - Autorisation de signer l'avenant n°1.

1.1.19 - Ligne C : Marché n°M3 2023 01188 M – « Garage Atelier Daturas – Menuiseries intérieures » conclu avec EIFFAGE CONSTRUCTION MP - Autorisation de signer l'avenant n° 1.

1.1.20 - Connexion Ligne B – Marché n° CLB 2018 13570 M - Maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer l'avenant n° 5.

1.1.21 - Ligne C – Ligne Aéroport – Connexion ligne B : Convention 2025-M3-073 relative à la gestion des voiries provisoires dans le cadre des travaux de la ligne C, de la Ligne Aéroport Express et de la Connexion de la ligne B entre Tisséo Ingénierie et Toulouse Métropole.

1.1.22 - Ligne C – PEM La Cadène - Convention n° M3 2025 03376 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés – Autorisation de signer la convention avec ENEDIS.

1.1.23 - Ligne C – PEM Labège Gare - Convention n° M3 2025 03378 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés – Autorisation de signer la convention avec GRDF.

1.1.24 - Ligne C – PEM Labège Gare - Convention n° M3 2025 03375 CN pour les études et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés – Autorisation de signer la convention avec ORANGE.

1.2 – FONCIER

1.2.1 - Ligne C : Rétrocession – SCI les Marronniers -Régularisation foncière.

1.2.2 - Connexion Ligne B : acquisition de la parcelle cadastrée AM 380 à Ramonville Saint Agne (31).

1.3 - INDEMNISATIONS COMMERÇANTS

1.3.1 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SAS ARIE SPAR (Secteur Saint Aubin).

1.3.2 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SAS LES ANNEES FOLLES (Secteur Saint Aubin).

1.3.3 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SAS LAPOUJADE-CHEN (Secteur Saint-Aubin).

1.3.4 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à EURL LE CŒUR D'AMANDE (Secteur Saint Aubin).

1.3.5 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SNC TABAC BLEU (Secteur François Verdier).

1.3.6 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL RESTO 2C (Secteur Bonnefoy).

1.3.7 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la PRESSE DU FAUBOURG (Secteur Bonnefoy).

1.3.8 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SASU DOMKIN – COIFFEUR DOMINIQUE DUSFOUR (Secteur Bonnefoy).

1.3.9 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à SAS L&F AUDAX – EAT SALAD (Secteur Labège).

1.3.10 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SAS TABASCOS (Secteur Labège).

1.3.11 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL BEAU SOLEIL (Secteur Labège).

1.3.12 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à EURL AB LABEGE – Délibération rectificative (Secteur Labège).

1.3.13 - Ligne C : Procédure d'indemnisation des commerçants - Indemnités à verser à la SARL ORMEAU DIS – CARREFOUR CITY (Secteur Ormeau).

2 - ATTRACTIVITÉ

2.1 - Avenant n° 2 au marché n° M2024-0055 – Exploitation du service de transports publics de personnes à mobilité réduite sur le territoire de Tisséo Collectivités – Autorisation de signer l’avenant.

3– STRATÉGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

3.1 -SERM : autorisation de poursuivre les démarches de préfiguration d'un Service Express Régional Métropolitain et de demande du statut auprès du ministre des Transports.

3.2 - Grand Matabiau, quais d’Oc : autorisation de signer l’avenant n°2 à la convention d’application n°1 du Projet Partenarial d’Aménagement (PPA).

4 – PROJETS TERRITORIALISÉS

4.1 - Parking-relais Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques : Adoption d’une convention d’occupation temporaire du domaine public de Tisséo Collectivités aux fins d’installation et d’exploitation de bornes de charge de véhicules électriques et hybrides dans plusieurs parkings relais.

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.1 - SYSTEMES - Programme billettique 2026-2031 présentant les chantiers à réaliser, les coûts et les plannings associés.

5.2 – Approbation du programme pour les travaux de migration des réseaux de transmission (OTN 150 vers OTN Xtran) de la ligne B du métro et de la convention de mandat n° CM 2025-1067 à conclure avec Tisséo Ingénierie.

5.3 - SYSTEMES - M2025-0359 - Traitement de l’obsolescence du réseau de transmission des données de la ligne B (OTN 150) par un projet de migration vers la technologie OTN Xtran à conclure avec SIEMENS MOBILITY SAS- Autorisation de signer le marché et son avenant de transfert.

5.4 - Matériel Roulant – Accord-cadre AC2025-0242 – Prestation d’expertise pour l’évaluation de la sécurité des transports publics guidés de l’agglomération toulousaine – Lot n°1 Tramway – Autorisation de signer l’accord-cadre avec l’entreprise GESTE ENGINEERING France.

5.5 - Matériel Roulant – Accord-cadre AC2025-0243 – Prestation d’expertise pour l’évaluation de la sécurité des transports publics guidés de l’agglomération toulousaine – Lot n°2 Métro – Autorisation de signer l’accord-cadre avec l’entreprise CERTIFER.

5.6 - SYSTEMES - M2025-0126 – Assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les projets billettiques – Autorisation de signer le marché avec l’entreprise MONETECH.

5.7 - SYSTEMES - Accord-cadre AC2025-0321 – Fourniture de matériels, études et développements pour le système d’aide à l’exploitation du réseau Tisséo à conclure avec INEO SYSTRANS – Autorisation de signer l’accord cadre.

5.8 -SYSTEMES - Accord-cadre AC2025-0269 – Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le système d'aide à l'exploitation à conclure avec TRANSAMO – Autorisation de signer l’accord cadre.

5.9 - Marché M2026-0020 pour le Gros Entretien et renouvellement des équipements de la voie du tramway à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.10 – Marché M2026-0021 pour le Gros Entretien et renouvellement : fiabilisation et traitement de l’obsolescence matériel roulant métro à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché

5.11 - Marché M2026-0022 pour la sécurisation du dépôt bus de Colomiers : déploiement vidéosurveillance et sécurisation de l’entrée du site à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer le marché.

5.12 - Avenant n° 2 au marché M2023-0226 pour le gros entretien et la rénovation « énergie » des cellules 20KV et automates programmables des Postes d’Eclairage et Force (PEF) des stations METRO Ligne A à conclure avec Tisséo Voyageurs – Autorisation de signer l’avenant n° 2.

5.13 – Bâtiment Infrastructure : Marché M2019-0038 conclu avec la société SCHINDLER pour le remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B – Lot n°1 – Marché global réalisation et maintenance des escaliers mécaniques – Approbation de l’avenant n° 03.

5.14 - MATERIEL ROULANT : Marché n° M 2019-0019 conclu avec la société SIEMENS MOBILITY SAS pour l’acquisition de rames VAL208 NG3 pour le métro de l’agglomération toulousaine – Approbation de l’avenant n° 5.

5.15 - Acquisition des rames tramway – Marché 2022-0001 - Convention sur les usages et les responsabilités associées à la conduite des rames avant l’admission des rames – Autorisation de signer la convention avec Alstom Transport Société Anonyme (ATSA) et Tisséo Voyageurs.

6 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

6.1 - Organisation du services affaires financières - transformation de deux emplois existants au sein de la direction des affaires juridiques et financières – Mobilité interne et procédure de recrutement. Poste de chargé d’études patrimoniales et outils financiers – cadre d’emploi des ingénieurs territoriaux. Poste de gestionnaire financier – cadre d’emplois des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux.

6.2 - Transformation d’un emploi de géomaticienne données, outils d’études catégorie B vers un emploi de géomaticienne, responsable données et outils d’études Catégorie A – Mobilité interne. Cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.

6.3 - Poste de Chef ou cheffe de projets patrimoine bâtiments et infrastructures – Direction Générale Adjointe Patrimoine et Investissements – Procédure de recrutement. Cadre d’emplois des ingénieurs territoriaux.

6.4 - Affectation de la quote-part des titres-restaurant perdus ou périmés au titre du millésime 2024.

7 – AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

7.1 - Budget Primitif 2026 de Tisséo Collectivités.

7.2 - Contribution supplémentaire versée par Toulouse Métropole à Tisséo Collectivités pour l'année 2026.

7.3 - Contribution supplémentaire versée par le SICOVAL à Tisséo Collectivités pour l'année 2026.

7.4 - Modification de l'autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-001 « Acquisitions de 15 rames VAL ».

7.5 - Modification de l'autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-002 « Renouvellement des escaliers mécaniques de la ligne B ».

7.6 - Modification de l'autorisation de Programme et Crédits de Paiement n°2022-003 « Acquisition de rames de tramway ».

7.7 - Subvention à l'Association d'Entraide et d'Action Sociale du SMTC pour l'année 2026.

7.8 - Cession de parcelle sur le territoire de la commune de Balma.

7.9 - Ensemble immobilier des Arènes : modification du volume cédé au profit de la SA HLM Les Chalets.

7.10 - Ligne Express Muret- Toulouse Basso Cambo : Avenant n°1 à la convention n°2020-1012 de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo-Collectivités et le Muretain Agglo.

7.11 - Convention de partenariat n° 2026-1006 pour l'accompagnement à l'intégration de considérations sociales dans les marchés publics à conclure avec l'association NOVA EMPLOI – Autorisation de signer la convention.

7.12 - Convention n° 2026-1001 constitutive d'un groupement de commandes entre Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs concernant les prestations d'hébergement et de maintenance d'une plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics : Autorisation de signer la convention.

7.13 - Recours à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT ».

8 – COMMUNICATION

8.1 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et la mairie de Toulouse dans le cadre du Festival de Toulouse – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2026-1002.

8.2 - Convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et la SPL du Metronum dans le cadre du Festival Rio Loco – Approbation et autorisation de signer la convention n° 2026-1003.